

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	23 Octobre 2017	Séance du : 7 Novembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le sept novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 39</u>	
Présents : 32	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Philippe VENTE (Lacoste) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Jean COSTES (Salasc) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) ; M. Gérard VALENTINI (Valmascle) ; M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Georges GASC (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Motion contre la baisse des financements de l'Agence de l'Eau

Monsieur LACROIX rapporte :

L'Agence de l'Eau est un partenaire essentiel de la Communauté de communes du Clermontais et de ses communes membres dans la structuration de sa compétence eau et assainissement.

Elle joue un véritable rôle de conseil et d'accompagnement et ses programmes d'investissements sont des leviers indispensables pour la réalisation de travaux de réhabilitation essentiels au bon fonctionnement des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le projet de loi de finances 2018 adopté le 27 septembre dernier en Conseil des Ministres prévoit différentes mesures qui ont pour effet de limiter l'action des Agences de l'Eau :

Les redevances seront plafonnées, diminuant ainsi les recettes des agences de l'eau de 175 millions d'euros et dans le même temps des prélèvements obligatoires seront mise en place au profit de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Les suppressions d'emploi augmentent, passant de 38 en 2017 à 48 en 2018.

Les agences de l'eau annoncent d'ores et déjà une diminution de leur intervention :

L'assainissement non collectif ne sera plus accompagné et l'assainissement collectif ne le sera que si les projets répondent à des enjeux du SDAGE (Schémas *directeurs d'aménagement et de gestion des eaux*) ou si la commune est située en zone de revitalisation rurale.

Les primes pour épuration seront réduites de moitié.

L'alimentation en eau potable continuera à être accompagnée mais dans une moindre mesure.

Compte tenu du contexte de baisse des moyens que la collectivité subit et de l'importance de la compétence eau et assainissement il est proposé de voter une motion pour s'opposer à ces mesures qui risquent de fragiliser des services publics essentiels.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

ADOpte cette proposition.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171114-2017-11-07-19-DE
Date de télétransmission : 14/11/2017
Date de réception préfecture : 14/11/2017